



SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 6 AVRIL
A 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRESENTS : MM COUSINEY, PAUZAT, DAULON, LABREZE, FAVREAU, BILLION, LORRIOT ET MMES LECOEUVE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU ET LABAT-DUBOIS

POUVOIR : MME BAISSAS donne pouvoir à Mme LECOEUVE;
MR MACEDO donne pouvoir à MR BILLION.

MR FAVREAU a été nommé secrétaire de séance.

Ouverture de séance 18h30.

Le compte-rendu du Conseil municipal de mars 2021 est validé. (15 voix pour).

Présentation par Gironde Ressources, en visioconférence, de la situation financière de la commune (avec à l'appui, un document présentant les éléments d'analyse financière rétrospective).

En résumé la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune est de 32,3%, la moyenne des communes de la même strate est de 18% et le seuil de risque acceptable se situe entre 10 à 12%.

Donc la commune est capable de couvrir une nouvelle dette supplémentaire en autofinancement (financement d'un équipement supplémentaire)

D 2021 - 18 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION – EXERCICE 2020

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées

MAIRIE de LE PIAN SUR GARONNE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE à 15 voix pour** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D 2021-19 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2021

Mrs PAUZAT et DAULON souhaitent consulter l'ensemble du compte administratif de l'exercice et non un résumé. Il leur est rappelé que la commission FINANCES a travaillé dessus.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme LECOEUVE, 1ère Adjointe en charge des Finances, délibérant sur le **Compte Administratif de l'exercice 2020** dressé par **Mr. COUSINEY, Maire**, après s'être fait présenter le **Budget Primitif**, le **Budget Supplémentaire** et les **Décisions Modificatives** de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du **Compte Administratif**, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés N-1		365 804.71		222 286.07		588 090.78
Opérations de l'exercice	390 234.84	562 500.23	241 059.88	345 792.15	631 294.72	908 292.38
Résultats de l'exercice		172 265.39		104 732.27		276 979.66
Résultats de clôture		538 070.10		327 018.34		865 088.44
Restes à Réaliser			49 000.00		49 000.00	
RESULTATS DEFINITIFS		538 070.10		278 018.34		816 088.44

2° **Constate à 14 voix pour (Monsieur le Maire ne votant pas)**, aussi bien pour la Comptabilité Principale que pour chacune des Comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **Reconnaît à 14 voix pour** la sincérité des Restes à Réaliser ;

4° **Arrête à 14 voix pour** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Q 2021 : Questions et infos diverses :

Mr PAUZAT signale que la gaine du câble électrique au niveau de Viaud n'est toujours pas enterrée, Mr COUSINEY répond que la demande a été faite par téléphone à trois reprises auprès d'ENEDIS.

Mr PAUZAT souhaite qu'une demande par courrier soit adressée à ENEDIS.

Mr PAUZAT demande si, depuis le 15 Janvier, les devis pour la signalisation routière horizontale ont été demandés. Mr le Maire répond que ce n'est pas encore fait et qu'il fera réaliser les travaux par l'ouvrier communal.

Il s'en suit un débat entre Mr PAUZAT et Mr COUSINEY.

Mr DAULON signale que suite aux mesures gouvernementales, il a mis en place, après échanges avec la directrice de l'école et Mr le Maire, les nouveaux horaires de travail des employés de l'école et du restaurant scolaire pour assurer le service du périscolaire.

Mme BEYNEIX remonte le fait que les demandes de réunion de commission n'obtiennent pas toujours de réponses des élus et donc elle demande comment prendre des décisions si le nombre de participants présents n'est pas suffisant lors de ces réunions.

La séance du conseil municipal est levée à **21h00**.